

Votre enfant a été en contact étroit à l'école avec une personne positive au Coronavirus le 16/09/21.

Deux ou plusieurs élèves de la classe de votre enfant présentent ou ont présenté une infection COVID-19 endéans les 14 jours. Dans ce cas, la procédure prévoit des mesures pour l'ensemble de la classe.

- Votre enfant doit rester **en quarantaine à la maison dès d'aujourd'hui et jusqu'au 27/09/21**. (inclus), c'est-à-dire jusqu'au 10^{ème} jour après le dernier contact à haut risque.
- **Votre enfant fera deux tests :**
- **Le premier test sera fait dès que possible** (c'est-à-dire dans les 72 heures après le dernier contact à risque). Il permettra de prendre des mesures pour les contacts de votre enfant et sa famille si nécessaire.
 - o Si le premier test est négatif : Votre enfant doit rester en quarantaine et refaire un **deuxième test à partir du 24/09/21** (7ème jour après le dernier contact à risque). Il doit également faire un test s'il développe des symptômes.
 - o Si le premier test ou le deuxième test est positif :
 - Votre enfant reste en isolement à domicile **10 jours** à compter de la date du prélèvement (ou à partir du jour des premiers symptômes s'il en a développé). Il pourra retourner à l'école à partir du 11^{ème} jour.
 - Informez l'école du résultat de test positif.
 - Informez votre médecin généraliste¹. : Les contacts étroits et la famille de votre enfant devront se mettre en quarantaine et se faire tester.
 - o Si le deuxième test, prélevé à partir du 7^{ème} jour après le dernier contact à risque, est négatif :
 - La quarantaine s'arrête le jour de la réception du résultat.
 - Il faudra que votre enfant veille à respecter la période de vigilance de 14 jours à partir du jour du dernier contact à risque (voir ci-dessous).
 - o Si vous êtes informés plus de 72 heures après le dernier contact à risque de votre enfant, celui-ci est en quarantaine pour 10 jours après le dernier contact à risque mais ne réalise pas le premier test afin d'éviter que les tests ne se succèdent trop rapidement. Il fera un test à partir du 7ème jour après le dernier contact à risque.
 - o En l'absence de test ou de résultat de test au 10^{ème} jour : la quarantaine s'arrête le 11^{ème} jour après le dernier contact à risque et est suivie d'une période de vigilance de 4 jours.
- Si votre enfant a présenté une infection récente au COVID-19, confirmé par test PCR (avec certificat de rétablissement), il ne doit pas réaliser de quarantaine, ni de tests. Néanmoins, un test doit être réalisé s'il développe des symptômes.

Voici les mesures à suivre pendant la quarantaine:

- Les **contacts sociaux** doivent être évités totalement pendant la période de quarantaine. Durant les jours suivants, votre enfant peut retourner à l'école, aux activités extrascolaires, récréatives, ... mais les contacts avec des personnes à risque de développer des formes plus sévères de la maladie (p.ex. les grands-parents de plus de 65 ans ou les personnes porteuses de maladies chroniques) doivent être évités.
- Veillez au respect des **mesures d'hygiène** (**lavage des mains** plusieurs fois par jour à l'eau et au savon ; éternuer dans un mouchoir jetable, immédiatement jeté dans une poubelle fermée avec lavage des mains juste après ; ne pas partager les ustensiles pour manger et boire, ni les brosses à dents ou les essuies) et

¹ Si vous n'avez pas de médecin généraliste : en région bruxelloise, vous pouvez appeler le 1710 ou visiter le site www.famgb.be; en Wallonie, vous pouvez consulter le site de votre commune ou le www.1307.be

autant que possible de **distanciation physique** (se tenir à 1,5m des autres, éviter les contacts directs et les échanges d'objets).

- Surveillez chaque jour l'apparition éventuelle de symptôme tels que : fièvre, autres plaintes d'infection virale aiguë (toux, difficultés respiratoires, rhume, maux de gorge, fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, douleur thoracique, perte d'odorat ou de goût, diarrhée aqueuse sans cause apparente) ou aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, allergie). **En cas d'apparition d'un symptôme, même mineur, isolez-le à la maison, téléphonez à votre médecin et faites faire un test à votre enfant pour déterminer s'il faut ou non une quarantaine des membres de la famille (et autres contacts proches)** Informez l'école si le résultat de test est positif.

Pour les élèves à partir de la 3^{ème} maternelle (en obligation scolaire) et de primaire : l'absence de votre enfant à l'école est justifiée par ce courrier.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier.

L'école et le service PSE